

Créer un fonds financier pour les associations communales

ECONOMIE Les ASBL pourraient emprunter au même taux que la Région

- L'auberge de jeunesse de Saint-Josse souffre d'une perte de fréquentation.
- Elle doit emprunter pour combler son déficit.

Les hôtels traditionnels ne sont pas les seuls à souffrir de la baisse de fréquentation touristique. L'auberge de jeunesse Van Gogh située à Saint-Josse connaît également une diminution du nombre de nuitées suite aux attentats du 22 mars. La situation financière de l'établissement devient inquiétante et un emprunt est nécessaire pour combler une perte de 200.000 euros.

L'auberge dispose d'une capacité de 200 lits et d'une soixantaine de chambres pour des stagiaires de l'Union européenne. D'habitude, elle fait le plein principalement entre février et début juillet avec des groupes scolaires. Mais cette année, l'auberge de jeunesse a été frappée de plein fouet dans son activité. Après les événements du 22 mars, les groupes ont annulé les uns après les autres, entraînant une diminution de la fréquentation de près de 40 %.

« Nous avions prévu d'être en bénéfice cette année et nous allons devoir enregistrer une perte de 200.000 euros pour un chiffre d'affaires de 1,2 million

d'euros, explique Emmanuel De Bock (Défi), administrateur dé-

légué de l'auberge de jeunesse. *Heureusement la location des chambres pour les stagiaires nous a permis d'absorber une partie du choc mais nous n'avons pas pu rembourser les ares versés pour les réservations annulées. Cela risque de nous faire perdre des clients sur le long terme.* » L'auberge a

aussi dû mettre son personnel en chômage économique comme l'a permis le fédéral pour les hôteliers alors qu'une réduction des frais de personnel avait déjà été menée voici quelques années. En effet, l'auberge qui dépend aussi en partie de la Cocof et de la commune de Saint-Josse, doit rembourser près d'un million d'euros à cette dernière et dispose aussi d'un emprunt auprès de Belfius.

Alors pour éponger le déficit, Emmanuel De Bock a pensé se tourner vers les aides régionales et Finance.brussels. « Ils proposent un prêt à 4 % alors que Belfius ne demande que 3 %. Or, en ce moment, les communes ou la Région empruntent à du

0,5 %. *Cela n'est pas logique.* »

Du coup, le chef de groupe de Défi au parlement bruxellois souhaite savoir qui fera réellement appel à Finance.brussels pour sortir de la crise. Et surtout, il voudrait simplifier l'accès à des lignes de crédit pour les associations communales.

« On pourrait imaginer une filiale au sein de Finance.brussels qui serait spécialisée pour le public. Les ASBL ne devraient alors plus attendre les avis du collège puis du conseil communal et enfin de la tutelle pour avoir un subside extraordinaire pour leurs investissements. On gagnerait ainsi du temps et de l'argent

aussi. Pour un emprunt de 100.000 euros, si on applique le même taux que celui auquel emprunte la Région, cela représente une économie de plus de 10.000 euros. Avec cela, on pourrait augmenter les investissements ou employer du personnel supplémentaire. En plus, cela coûterait moins cher au contribuable. » Certaines garanties devraient être mises en place. Par exemple, une association ne pourrait pas emprunter plus de 20 ou 30 % du montant de son chiffre d'affaires et, évidemment, la commune serait garante. ■

VANESSA LHUILLIER